

**DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS, ACCEPTATION DES RISQUES ET ACCORD D'INDEMNISATION**

(ci-après la « *Convention de dégage*ment »)

EN SIGNANT LA PRÉSENTE CONVENTION DE DÉGAGEMENT, VOUS RENONCEZ À CERTAINS DROITS CONFÉRÉS PAR LA LOI, NOTAMMENT LE DROIT D'INTENTER UNE POURSUITE

OU D'EXIGER UNE INDEMNITÉ EN CAS D'ACCIDENT.

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT!**

PARAPHE

PLEASE PRINT

<b>Nom</b>	Nom de famille	Prénom
<b>Adresse</b>	Rue	Ville
		Prov./ État / Département
Pays	Code postal	Courriel (facultatif)
		Date de naissance : J / M / A
		Âge

TO: GREAT CANADIAN HELISKIING LTD, COLDSTREAM HELICOPTERS LTD, COLDSTREAM AVIATION LTD, DOXA HOLDINGS LTD, 608867 BC LTD, KALUX HOLDINGS LTD., AND THEIR PARENT COMPANIES, AFFILIATES AND SUBSIDIARIES, SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DE LA PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE et leurs directeurs, administrateurs, employés, guides, mandataires, entrepreneurs indépendants, sous-traitants, représentants, successeurs, ayants droit et invités respectifs (ci-après collectivement appelés les « **Délaissataires** »).

**DÉFINITIONS**

Dans la présente *Convention de dégage*ment, les termes « **activités en milieu sauvage** » comprennent l'ensemble des activités, de l'hébergement, du transport, des occupations et des services fournis, organisés, dirigés, parrainés ou autorisés par les Délaissataires et englobent, sans s'y limiter, le ski, le surf des neiges (planche à neige), la motoneige, la randonnée pédestre, la raquette et les autres formes de déplacements dans l'arrière-pays; la location ou l'usage de skis, planches à neige ou autre équipement; les démonstrations; les cours de familiarisation ou d'instruction; l'embarquement, le débarquement et les déplacements à bord ou autour d'un hélicoptère, d'une dameuse, d'une motoneige ou de tout véhicule à moteur; de même que tout autre service, activité ou manifestation lié d'une façon ou d'une autre aux activités en milieu sauvage.

**ACCEPTATION DES RISQUES : AVALANCHES, ZONE ALPINE, DÉPLACEMENTS EN RÉGION RECLUÉE, MÉTÉO, ETC.** Je reconnais que les activités en milieu sauvage comprennent des risques et des dangers. Dans les zones où sont exercées les activités en milieu sauvage, il arrive fréquemment que des avalanches surviennent, après avoir été provoquées par les éléments naturels ou par des personnes qui s'y déplacent. Je reconnais et accepte que les Délaissataires ne pourront peut-être pas prédire si la zone alpine sera suffisamment sûre pour se prêter à l'exercice d'activités en milieu sauvage ou si une avalanche peut survenir. La zone utilisée pour exercer des activités en milieu sauvage n'est pas patrouillée, ni balisée, ni inspectée et elle présente de nombreux risques et dangers en plus des risques d'avalanche. Ces dangers peuvent comprendre, sans s'y limiter : les corniches; les crevasses; les falaises; les arbres, troncs et souches d'arbre; les ruisseaux; les pierres; les blocs rocheux; les arbres tombés; les trous et affaissements sur ou sous la surface neigeuse; les conditions d'enneigement variables et difficiles; les pistes de dameuse et les bancs de neige, clôtures et autres structures artificielles; l'enfouissement sous la neige ; les impacts ou collisions avec d'autres personnes ou des objets; se perdre ou perdre de vue son groupe ou son guide; la négligence de la part de tiers, notamment d'autres invités; et la **NÉGLIGENCE DE LA PART DES DÉLAISSATAIRES. JE COMPRENDS QUE LA NÉGLIGENCE ENGLOBE LE DÉFAUT PAR LES DÉLAISSATAIRES DE PRENDRE DES MESURES RAISONNABLES POUR ME PROTÉGER DES RISQUES ET DANGERS DES ACTIVITÉS EN MILIEU SAUVAGE.** La communication en zone alpine est difficile et, en cas d'accident, il est possible que les opérations de sauvetage et les traitements médicaux ne soient pas disponibles. Les conditions climatiques en zone alpine peuvent être très sévères et changer rapidement et sans avertissement, ce qui rend les déplacements en hélicoptère, dameuse ou motoneige dangereux.

**JE RECONNAIS LES RISQUES ET DANGERS LIÉS AUX ACTIVITÉS EN MILIEU SAUVAGE ET J'ACCEPTÉ LIBREMENT ET EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE DE TELS RISQUES ET DANGERS AINSI QUE L'ÉVENTUALITÉ DE BLESSURE CORPORELLE, DE DÉCÈS, DE DOMMAGE MATÉRIEL ET DE PERTE MATÉRIELLE QUI PEUVENT EN RÉSULTER.**

**AVIS AUX SURFEURS DES NEIGES (PLANCHISTES) ET SKIEURS TÉLÉMARK : RISQUES ACCRUS**

Contrairement aux bottes de ski alpin munies de fixations, les surfs des neiges et certaines bottes / fixations de télémark ne comportent pas de mécanisme de déclenchement de sécurité permettant de libérer l'utilisateur en situation normale. L'utilisation de courroie de sûreté ou de tout mécanisme de retenue par les surfeurs des neiges ou les skieurs télémark non équipés de frein augmente le risque de ne pas survivre à une avalanche.

**DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET ACCORD D'INDEMNISATION**

En contrepartie de l'acceptation par les **DÉLAISSATAIRES** de ma participation aux activités en milieu sauvage, je consens par la présente à :

- RENONCER À TOUT RECOURS** que j'ai ou que je pourrais avoir subséquentement envers les **DÉLAISSATAIRES** et à **LIBÉRER LES DÉLAISSATAIRES** de toute responsabilité en cas de perte, dommage, dépense ou blessure y compris la mort que moi-même ou un proche parent pourrait subir en conséquence de ma participation aux activités en milieu sauvage, **PROVOQUÉ PAR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE ET UNE RUPTURE DE CONTRAT OU LE MANQUEMENT À UNE OBLIGATION OU AU DEVOIR DE VIGILANCE, Y COMPRIS CELUI QUI EST PRÉVU DANS LA OCCUPIERS LIABILITY ACT** (Loi sur la responsabilité des occupants) R.S.B.C. 1996, ch. 337, **DE LA PART DES DÉLAISSATAIRES. IL EST ENTENDU QUE LA NÉGLIGENCE COMPREND L'OMISSION, PAR LES DÉLAISSATAIRES, DE PRENDRE LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES POUR ME SAUVEGARDER ET ME PROTÉGER DES RISQUES ET DANGERS LIÉS AUX ACTIVITÉS EN MILIEU SAUVAGE MENTIONNÉS PRÉCÉDEMMENT;**

- EXONÉRER ET INDEMNISER LES **DÉLAISSATAIRES** de toute responsabilité de quelque nature que ce soit relativement à tout dommage corporel ou matériel subi par une tierce partie à la suite de ma participation aux activités en milieu sauvage;
- La présente *Convention de dégage*ment sera en vigueur et liera mes héritiers, mes proches parents, mon exécuteur testamentaire, mes administrateurs, mes ayants droits et représentants, advenant mon décès ou inaptitude;
- La présente *Convention de dégage*ment ainsi que tout droit, tout devoir et toute obligation entre ses parties seront exclusivement régis et interprétés en vertu des lois de la province de la Colombie-Britannique et aucune autre compétence;
- Tout litige impliquant les parties à la présente *Convention de dégage*ment ne pourra être présenté que dans la province de la Colombie-Britannique et ne sera soumis qu'à la compétence des tribunaux de la province de la Colombie-Britannique.

En concluant la présente *Convention de dégage*ment, je n'invoque aucune représentation ou déclaration, verbale ou écrite, faite par les Délaissataires relativement à la sécurité des activités en milieu sauvage, à l'exception de ce qui y est énoncé.

**J'AILU ET COMPRIS LA PRÉSENTE CONVENTION DE DÉGAGEMENT ET JE RECONNAIS QUE, EN LA SIGNANT, JE RENONCE À CERTAINS DROITS CONFÉRÉS PAR LA LOI ET QUE MOI-MÊME OU MES HÉRITIERS, PROCHES PARENTS, EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES, ADMINISTRATEURS, AYANT DROITS ET REPRÉSENTANTS POURRONS EXERCER ENVERS LES DÉLAISSATAIRES.**

Signé en ce \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

Signature du témoin
Nom (lettres moulées SVP):

Signature du client :
Nom (lettres moulées SVP) :
Signature du parent ou tuteur (client de moins de 19 ans) :